

L'Ordre des infirmiers demande un recensement du nombre d'infirmiers contaminés et décédés

Les enfants de professionnels de santé décédés du Covid-19 méritent le statut de **pupilles de la Nation**

Paris, le 23 avril 2020

Depuis de le début de l'épidémie de Covid-19 en France, les 700 000 infirmières et infirmiers qui exercent en France sont en première ligne à l'hôpital, mais aussi en établissements médico-sociaux, en EHPAD, aux domiciles des patients... Applaudis tous les soirs et considérés comme des héros par certains, d'autres leur intiment de déménager, les menacent, voire les agressent. Dans cette « guerre sanitaire », ils doivent encore trop souvent combattre « désarmés », du fait du manque cruel d'équipements de protection. Selon une consultation de l'Ordre National des Infirmiers réalisée début avril, 75% des infirmiers ne disposent pas de moyens de protection adaptés en quantité suffisante, ce qui les expose directement au risque de contamination.

Pourtant, aucune donnée officielle relative au nombre d'infirmiers contaminés, hospitalisés, ou décédés des suites du Covid-19 n'a encore été communiquée. L'Ordre national réclame un recensement dans les plus brefs délais. Par ailleurs, nous avons solennellement demandé au Président de la République d'accorder aux enfants de professionnels de santé décédés du Covid-19 le statut de pupilles de la Nation.

Recenser les infirmiers infectés et ceux décédés des suites du Covid-19

Début avril, le bureau européen de l'OMS indiquait que « les professionnels de santé représentent 13 % des malades recensés ». Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, au moins 23 000 professionnels de santé ont été infectés dans plus de 50 pays. Un décompte précis portant sur la population infirmière s'impose. Dans un communiqué daté du 20 avril, le Conseil Internationale des Infirmières (CII) « appelle tous les gouvernements à répertorier avec précision le nombre d'infirmières [...] infectées par le virus ».

Alors que la Direction générale de la santé communique quotidiennement et précisément sur le nombre de personnes hospitalisées et décédées, aucun chiffre officiel relatif à l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur les infirmier(e)s, première profession de santé par le nombre, n'est rendu public.

« L'Ordre National des infirmiers demande un recensement précis du nombre d'infirmier(e)s infectés et décédés des suites du Covid-19. Les établissements de santé et l'ensemble des Agences régionales de santé (ARS) doivent systématiquement faire remonter les données dont ils disposent. Le Ministère de la santé doit ensuite les consolider et les communiquer. Disposer d'informations précises sur l'impact du Covid-19 sur les infirmiers relève du devoir d'information, d'abord auprès de la profession, trop souvent contrainte d'exercer sans équipement de protection adapté et en quantité suffisante, mais aussi pour l'ensemble de la population. Par ailleurs, ces données viendront nourrir les connaissances épidémiologiques afin de mieux comprendre le virus, mieux le prévenir, et mieux le contenir » déclare Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers.

« Maladie professionnelle » pour les infirmiers contaminés

L'Ordre national des infirmiers se réjouit de l'annonce de Monsieur le Ministre de la Santé et des Solidarités Olivier Veran : le coronavirus sera reconnu comme maladie professionnelle de façon automatique et quel que soit le lieu d'exercice du professionnel contaminé, à l'hôpital, en Ehpad ou en ville. Nous avons eu l'occasion d'exprimer auprès des autorités compétentes notre souhait que le **Covid-19 soit reconnu « maladie professionnelle »**. Rappelons qu'une maladie est dite professionnelle « si elle est la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession ».

« Au regard du risque de contamination inédit et des conditions de travail de nombreux infirmiers qui doivent exercer sans équipement de protection, ou avec des moyens de protection inadaptés ou en quantités insuffisantes, il est naturel que le Covid-19 soit reconnu comme maladie professionnelle pour l'ensemble des professionnels de santé infectés » indique Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers.

« Pupille de la Nation » pour les enfants de professionnels de santé décédés

L'Ordre national des infirmiers demande également le statut de « pupille de la Nation » pour les enfants de professionnels de santé décédés des suites du Covid-19.

« Tous les jours, des médecins, des infirmier(e)s, des aides-soignants prennent des risques importants pour prendre en charge des personnes atteintes du Covid-19, parfois sans masques, sans surblouses... Certains professionnels de santé perdent malheureusement leur vie dans cette bataille. Ils méritent la reconnaissance de la Nation, et leurs enfants doivent pouvoir accéder au statut de pupille de la Nation » affirme Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers.

Infirmier(e)s: une profession (très) significativement impactée

Rappelons que dans cette crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle, la profession infirmière est particulièrement impactée. Selon une consultation de l'Ordre national des infirmiers réalisée en ligne du 4 au 7 avril 2020 (à laquelle près de 70 000 infirmiers ont répondu) :

- 75% des infirmiers déclarent « ne pas disposer d'équipements de protection en quantité suffisante » (cette proportion monte à 78% pour les masques, et 83% pour les surblouses).
- 6% déclarent « avoir subi une agression visant à leur dérober du matériel », 12% déclarent « avoir subi des pressions, menaces ou injures », et 43% « ressentent une certaine méfiance (de la part de patients ou de leur voisinage) liée au fait qu'ils sont professionnels de santé »
- 79% déclarent « être davantage en souffrance professionnelle au regard de la situation actuelle », et 40% estiment « qu'un soutien psychologique pourrait les aider ».

--

CONTACT PRESSE
Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84 - adrien.decasabianca@gmail.com